



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le jeudi 6 août 2015 à 17 h.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Papillon
 Madame Sylvie Falardeau
 Madame Josée Ossio
 Monsieur André Laliberté
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : M^c Claude Deschênes, greffier
 Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire
 « section administration générale »
 Monsieur Jean-Sébastien Bussière, directeur, Service de l'urbanisme

Sont absents : Monsieur Gaétan Pageau, conseiller
 Monsieur Yvon Godin, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

179-15 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. *Règlement n° 248-2015 modifiant le plan de zonage et le règlement de zonage n° V-965-89 – création de la nouvelle zone R-A/C₇ – assemblée publique de consultation;*
4. *Règlement n° 248-2015 modifiant le plan de zonage et le règlement de zonage n° V-965-89 – création de la nouvelle zone R-A/C₇ – adoption du second projet de règlement;*
5. Entente – fin du contrat de travail de madame Julie Labbé;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE

180-15 3. *RÈGLEMENT N° 248-2015 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° V-965-89 – CRÉATION DE LA NOUVELLE ZONE R-A/C₇ – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION*

Les membres du conseil municipal siègent pour tenir une assemblée publique de consultation sur le second projet de *Règlement n° 248-2015 modifiant le plan de zonage et le règlement de zonage n° V-965-89 – création de la nouvelle zone R-A/C₇*.

Le projet de règlement est expliqué et les personnes qui désirent s'exprimer sont entendues.

181-15 4. *RÈGLEMENT N° 248-2015 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° V-965-89 – CRÉATION DE LA NOUVELLE ZONE R-A/C₇ – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 16 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de *Règlement n° 248-2015 modifiant le plan de zonage et le règlement de zonage n° V-965-89 – création de la nouvelle zone R-A/C₇*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le second projet de *Règlement n° 248-2015 modifiant le plan de zonage et le règlement de zonage n° V-965-89 – création de la nouvelle zone R-A/C₇*.

ADOPTÉE

182-15 5. ENTENTE – FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME JULIE LABBÉ

CONSIDÉRANT qu'un contrat de travail a été conclu entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et madame Julie Labbé, lequel venait à échéance le 31 aout 2016;

CONSIDÉRANT que le contrat engageait madame Julie Labbé à titre d'agente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent mutuellement de résilier le contrat de travail venant à échéance le 31 aout 2016;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la conclusion et la signature d'un contrat de *Transaction et quittance* concernant la fin du contrat de travail de madame Julie Labbé venant à échéance le 31 aout 2016.

QUE la résiliation du contrat prend effet le 11 septembre 2015.

QUE le conseil municipal de la Ville de L’Ancienne-Lorette autorise le maire, monsieur Émile Loranger, ing., ou en son absence ou incapacité d’agir, le maire suppléant, et le greffier, M^e Claude Deschênes, ou en son absence ou incapacité d’agir, l’assistante-greffière, madame Caroline Martel, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de *Transaction et quittance* concernant la fin du contrat de travail de madame Julie Labbé.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

183-15 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l’ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 05.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

(S) Claude Deschênes

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville